

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 9 NOVEMBRE 2020, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier, maire-suppléant
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général et secrétaire-trésorier : Louis Ochou

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
2. **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
3. **LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
4. **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
5. **LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
6. **LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2020.**
7. **RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
8. **CORRESPONDANCE.**
9. **NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 9 NOVEMBRE 2020 AU 15 MARS 2021.**

10. DÉPÔT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.
11. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LA DATE DE DÉPÔT DU BUDGET 2021.
12. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2021.
13. OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 513, 6^e RUE.
14. OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 709, 2^e RUE.
15. OFFRE D'ACHAT POUR LES TERRAINS SITUÉS AU 624, 625, 628, 629-631, 632 ET 633-635, 2^e RUE.
16. ANNULATION DE LA RÉOLUTION 20-166 - OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 637, AVENUE MILLER.
17. JOURS ET HEURES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2021.
18. ANNULATION DE LA RÉOLUTION 20-109 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE MURDOCHVILLE DU LOT 5856127 APPARTENANT AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.
19. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS.
20. SOUMISSION POUR LA RÉALISATION D'UNE ESQUISSE EN ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE.
21. ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE INCENDIE.
22. AUTORISATION D'ACHAT D'UNE PORTE EXTÉRIEURE POUR LE GYM BRIAN CÔTÉ.
23. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DU SYSTÈME COMPTABLE INFORMATISÉ.
24. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA FIRME LES TOILES BSL POUR L'ACQUISITION D'UN ABRI TEMPO POUR L'ENTRÉE CENTRALE DE L'HÔTEL DE VILLE.
25. ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2021.
26. PAIEMENT À LA CORPORATION AVENTURE MURDOCHVILLE.
27. AFFAIRES NOUVELLES
 - A)
 - B)

C)

28. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

29. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 octobre 2020 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 octobre 2020 soit et est adopté tel que présenté.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 15 octobre 2020 au 10 novembre, excluant les dépôts salaires, qui s'élève à 270 375,44 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 15 octobre au 10 novembre 2020 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2030 à 2054, les dépôts directs 290 à 322 et les prélèvements 301 à 307 confirment le paiement des déboursés pour la période du

15 octobre au 10 novembre 2020 et totalisant le montant de 270 375,44 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou dépose un document Excel expliquant la conciliation bancaire au 31 octobre 2020.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport d'activités du mois d'octobre 2020 du directeur général et secrétaire-trésorier est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

01. Lettre de monsieur Claude Sarrazin, président de SIRCO offrant les services de sa compagnie de sécurité privée.
02. Rapport d'intervention de la CNESST.
03. Lettre de madame André Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant une aide octroyée aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID.
04. Lettre du CAUREQ relativement à la redistribution des excédents pour l'année financière 2019-2020.
05. Lettre de l'Association pulmonaire du Québec concernant la 5^e campagne provinciale "Villes et municipalités contre le radon".
06. Lettre de monsieur François Vincent, vice-président Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante relativement à la campagne "Je me choisis PME".
07. Lettre de monsieur Stéphane Boucher, directeur général de Centraide GÎM et de monsieur Thierry Durand, directeur général au Centre d'information et de référence de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches informant l'arrivée du service 211 sur notre territoire.
08. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé concernant le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire en réponse à la COVID19.
09. Copie d'une autorisation du Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'installation d'une ligne individuelle de téléphone et/ou électrique.

09. RÉSOLUTION 20-182 - NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 9 NOVEMBRE 2020 AU 15 MARS 2021.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Murdochville doit désigner un maire-suppléant qui possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge pour une période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède par ordre alphabétique pour désigner le maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur Martin Pelletier, soit et est nommé à titre de maire-suppléant pour la période du 9 novembre 2020 au 15 mars 2021.

10. DÉPÔT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

Les membres du Conseil municipal déposent leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires pour 2020 dûment remplis et signés.

11. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LA DATE DE DÉPÔT DU BUDGET 2021.

Avis de motion est par les présente donné que le Conseil municipal déposera lors d'une assemblée spéciale tenue le 14 décembre 2020 à 19 h 00, le budget pour l'année 2021.

12. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2021.

Avis de motion est par les présente donné par le conseiller, monsieur Pierre-Marie Smith, qu'il présentera lors d'une assemblée ultérieure un règlement pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2021.

13. RÉSOLUTION 20-183 - OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 513, 6^E RUE.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Mylaine Robichaud et de monsieur Jean-Philippe Nadeau Langevin pour la propriété située au 513, 6^e Rue au montant de 3 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente fixé par la Ville pour cette résidence est de 15 050 \$.

CONSIDÉRANT l'état actuel de la maison et les travaux à effectuer afin de la rendre habitable.

CONSIDÉRANT le projet de rénovation élaboré par les acheteurs pour cette propriété.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à madame Mylaine Robichaud et monsieur Jean-Philippe Nadeau Langevin la propriété située au 513, 6^e Rue et ce, pour la somme de 3 000 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

14. RÉSOLUTION 20-184 - OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 709, 2^E RUE.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Noémie Gasse et de monsieur Pierre-François Aubé pour le terrain situé au 709, 2^e Rue au montant de 1 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20-165 - OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AVEC LE 713, 2^E RUE - par laquelle le Conseil autorise la vente de ladite propriété à madame Gasse et monsieur Aubé.

CONSIDÉRANT le projet de construction de madame Gasse et de monsieur Aubé sur le terrain vacant du 709, 2^e Rue.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à madame Noémie Gasse et monsieur Pierre-François Aubé le terrain situé au 709, 2^e Rue et ce, pour la somme de 1 000 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

15. RÉSOLUTION 20-185 - OFFRE D'ACHAT POUR LES TERRAINS SITUÉS AU 624, 625, 628, 629-631, 632 ET 633-635, 2^E RUE.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat des terrains situés au 624, 628, et 632, 2^e Rue de monsieur Jérôme Fournier.

CONSIDÉRANT QUE le projet non détaillé de construction de chalets de monsieur Fournier est étalé sur plus de 4 ans et est conditionné par les revenus engendrés par le premier chalet qui sera construit d'ici 2 à 4 ans.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat des terrains situés au 624, 625, 628, 629-631, 632 et 633-635, 2^e Rue de monsieur Sébastien Gagnon.

CONSIDÉRANT QUE le projet détaillé de construction de logements locatifs de type AIRBNB de monsieur Gagnon.

CONSIDÉRANT QUE le projet de monsieur Sébastien Gagnon est mieux présenté.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de monsieur Sébastien Gagnon pour l'achat des terrains situés au 624, 625, 628, 629-631, 632 et 633-635, 2^e Rue pour la somme de 1 000 \$ chacun.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à ces transactions.

16. RÉSOLUTION 20-186 - ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 20-166 - OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 637, AVENUE MILLER.

CONSIDÉRANT la résolution 20-166 - OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 637, AVENUE MILLER.

CONSIDÉRANT la discussion intervenue entre l'acheteur, monsieur Rémy Bélanger, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou au cours de laquelle monsieur Bélanger a demandé d'annuler la transaction.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bélanger avait déjà acquitté le montant de la vente, soit 5 000 \$, mais que la

transaction ne fut encore faite
auprès du notaire.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la résolution 20-166 - OFFRE D'ACHAT POUR LA
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 637, AVENUE MILLER - soit et
est annulée.

**17. RÉSOLUTION 20-187 - JOURS ET HEURES DES
ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2021.**

CONSIDÉRANT les articles 319 et 320 de la
Loi des cités et villes.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN
PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour l'année 2021 les assemblées régulières
soient tenues comme mentionnées au calendrier des
assemblées régulières de 2021 ci-dessous décrit,
à savoir le deuxième (2^e) lundi de chaque mois à
compter de 19 h 00, sauf pour le mois d'octobre
où elle aura lieu le mardi, 12 octobre 2021.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DE 2021

- lundi, 18 janvier 2021
- lundi, 8 février 2021
- lundi, 8 mars 2021
- lundi, 12 avril 2021
- lundi, 10 mai 2021
- lundi, 14 juin 2021
- lundi, 12 juillet 2021
- lundi, 9 août 2021
- lundi, 13 septembre 2021
- *mardi*, 12 octobre 2021
- lundi, 8 novembre 2021
- lundi, 13 décembre 2021

**18. RÉSOLUTION 20-188 - ANNULATION DE LA RÉSOLUTION
20-109 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE MURDOCHVILLE
DU LOT 5856127 APPARTENANT AU MINISTÈRE DE
L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.**

CONSIDÉRANT le bail emphytéotique accordé à
la compagnie Glencore (Mine
Gaspé) pour le lot 5856127.

CONSIDÉRANT l'entente tripartite intervenue
entre le ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles, la
compagnie Glencore et la Ville
de Murdochville relativement à
ce lot.

CONSIDÉRANT QUE la promesse du Gouvernement du
Québec d'aider au développement
économique et industriel de ce
lot ne s'est pas concrétisée.

CONSIDÉRANT la dégradation avancée des bâtiments, les risques de danger y apparaissant et les faibles ressources financières de la Municipalité à entretenir ces bâtiments.

CONSIDÉRANT la résolution 20-109 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE MURDOCHVILLE DU LOT 5856127 APPARTENANT AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.

CONSIDÉRANT la lettre adressée à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, lui demandant un financement exceptionnel pour la démolition des bâtiments et la décontamination des sols dudit lot.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la résolution 20-109 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE MURDOCHVILLE DU LOT 5856127 APPARTENANT AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES - soit et est annulée.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou soient et sont autorisés à travailler en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources à l'aboutissement de ce dossier.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou soient et sont autorisés à rencontrer les actuels occupants des bâtiments situés sur ce lot afin de les informer du dossier et de faire part de leurs commentaires et décisions au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

19. RÉSOLUTION 20-189 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS.

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers de ces services afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés

nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le Gouvernement du Québec a établi le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habilités de bases requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Murdochville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Murdochville prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme POMPIER I, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Murdochville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, en conformité avec l'article 6 du programme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soit et est autorisé à présenter une demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la M.R.C. La Côte-de-Gaspé.

20. RÉSOLUTION 20-190 - SOUMISSION POUR LA RÉALISATION D'UNE ESQUISSE EN ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE.

CONSIDÉRANT la résolution 20-069 - OFFRE DE SERVICES - CASERNE INCENDIE.

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'agrandir l'actuelle caserne incendie.

CONSIDÉRANT l'offre de services et d'honoraires pour la réalisation d'une esquisse en architecture pour un agrandissement de la caserne incendie, au coût de 7 650 \$, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la résolution 20-069 - OFFRE DE SERVICES - CASERNE INCENDIE - soit et est annulée.

QU'un mandat professionnel soit et est accordé à la firme d'architecture Vachon & Roy, architectes, pour la réalisation d'une esquisse visant l'agrandissement de la caserne incendie actuelle et ce, au coût de 7 650 \$, plus taxes applicables.

21. RÉSOLUTION 20-191 - ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE INCENDIE.

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022 prévoyait pour 2020 un montant de 55 000 \$ pour l'achat d'un camion de service pour le service de Sécurité incendie.

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par le directeur intérimaire du service de Sécurité Incendie, monsieur René Robinson.

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, et par le directeur intérimaire du service de Sécurité Incendie, monsieur René Robinson, dans la recherche de la meilleure offre possible.

CONSIDÉRANT l'offre du garage Mont-Joli Chrysler pour une camionnette Dodge RAM 2012 au montant de 22 398 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre du
garage Mont-Joli Chrysler pour une camionnette
Dodge RAM 2012 au montant de 22 398 \$.

**22. RÉSOLUTION 20-192 - AUTORISATION D'ACHAT D'UNE
PORTE EXTÉRIEURE POUR LE GYM BRIAN CÔTÉ.**

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle porte d'accès
extérieur du Centre sportif
menant au Gym Brian Côté situé
au sous-sol de celui-ci est
complètement désuète.

CONSIDÉRANT l'estimation faite par les
Fenêtres gaspésiennes inc. pour
l'acquisition d'une nouvelle
porte au montant de 1 101,90 \$ +
taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville fasse l'acquisition
auprès de Fenêtres gaspésiennes d'une porte
extérieure au coût de 1 101,90 \$ + taxes
applicables.

**23. RÉSOLUTION 20-193 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DU SYSTÈME COMPTABLE
INFORMATISÉ.**

CONSIDÉRANT la facture CESA38655 de la firme
PG Solution pour le renou-
vellement du contrat d'entretien
et de soutien du système
comptable informatisé de la
Ville de Murdochville pour
l'année 2021, au montant de
7 776,00 \$ + taxes applicables.

CONSIDÉRANT la facture CESA38479 de la firme
PG Solution pour la licence
Antivirus pour l'année 2021, au
montant de 200,00 \$ + taxes
applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN
EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le renouvellement du contrat d'entretien et
de soutien du système comptable informatisé pour
l'année 2021 soit et est autorisé.

QUE le paiement de la facture CESA38655 au
montant de 7 776,00 \$ + taxes applicables, soit
et est autorisé.

QUE le paiement de la facture CESA38479 au montant de 200,00 \$ + taxes applicables, soit et est autorisé.

24. RÉSOLUTION 20-194 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA FIRME LES TOILES BSL POUR L'ACQUISITION D'UN ABRI TEMPO POUR L'ENTRÉE CENTRALE DE L'HÔTEL DE VILLE.

CONSIDÉRANT QUE l'abri tempo de l'entrée principale de l'hôtel de ville est déchirée à plusieurs endroits.

CONSIDÉRANT QU' avec l'installation de la rampe pour personnes handicapées, l'actuel abri tempo n'est plus adéquat.

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Les Toiles BSL au montant de 17 100 \$ + taxes applicables pour la vente d'un abri tempo pour l'entrée principale de l'hôtel de ville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de la firme Les Toiles BSL au montant de 17 100 \$ + taxes applicables pour la vente d'un abri tempo pour l'entrée principale de l'hôtel de ville.

25. RÉSOLUTION 20-195 - ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2021.

CONSIDÉRANT la facture de renouvellement de l'adhésion de la Ville de Murdochville à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2021 au montant total de 1 076,42 \$ plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adhère à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2021 et ce, pour un montant de 1 076,42 \$ + taxes applicable taxes, soit un montant total de 1 237,61 \$.

26. RÉSOLUTION 20-196 - PAIEMENT À LA CORPORATION AVENTURE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Corporation Aventure Murdochville en lien

avec l'entente conclue avec la Société d'habitation du Québec (SHQ).

CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette entente, la contribution de la Ville est fixée à 10 % de la contribution de la SHQ.

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville est évaluée à 1 207,70\$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la contribution de la Ville de Murdochville en vertu des dispositions de l'entente en lien avec la Corporation Aventure Murdochville au montant de 1 207,70 \$ soit et est autorisé.

27. AFFAIRES NOUVELLES.

Aucun point n'est apporté.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Aucun public n'est présent.

29. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 20 h 00.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

LOUIS OCHOU
Directeur général et
secrétaire-trésorier